

RÉPONSES DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

À LA DEMANDE D'INFORMATION DU 13 JUILLET 2009

DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DANS LE CADRE DE LA VÉRICATION DU RAPPORT DE L'AGENCE

SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ENSEMBLE 2007-2010

1 **Demande :**

2 1. État financier comparable avec le dernier budget autorisé : la version fournie à la pièce
3 AEE-20.1, document 1 est-elle la version finale? Veuillez, selon le cas, confirmer que ces
4 données correspondent aux données finales ou fournir les données finales.

5
6 **Réponse :**

7 Vous trouverez joint au présent document la pièce AEE-20.1, Document 1 modifiée en fonction
8 des résultats finaux. Notez que ces résultats finaux sont toutefois en processus d'approbation.

9
10 **Demande :**

11 2. Étant donné les explications fournies dans votre lettre du 12 juin dernier au sujet des états
12 financiers soumis sous forme de projet à la pièce confidentielle AEE-20.1, document 3,
13 nous aurions besoin de la version complète des états financiers (sous pli confidentiel) et
14 de tout autre document qui devrait être modifié en conséquence, incluant les tableaux H3,
15 H4 et I9.

16
17 **Réponse :**

18 La version complète des états financiers est jointe au présent document (sous pli confidentiel)
19 avec une affirmation solennelle au soutien de cette demande de confidentialité. Également joint
20 (sous pli confidentiel), vous trouverez d'une part une note complémentaire à la note 11 des
21 états financiers au 31 mars 2009 ainsi que l'analyse des écarts entre les prévisions budgétaires
22 et les résultats réels pour l'année 2008-2009 (AEE-20.1, Document 3, Annexes 1 et 2).

23
24 Les tableaux H-3, H-4 et I-9, (AEE-20, Document 1, Annexe H et I) mis à jour en fonction de la
25 présente demande sont également joints au présent document.

26
27 **Demande :**

28 3. Les règles de séparation des états financiers entre activités réglementées et non
29 réglementées utilisées en mode réel et en mode budgétaire demandées à l'Annexe III.

30
31 **Réponse :**

1 En ce qui concerne les règles de séparation, la source de financement retenue pour les
2 activités réglementées et non réglementées repose sur le principe de base suivant :

- 3
- 4 1) Lorsqu'un programme découle du Plan d'ensemble, ce dernier étant approuvé par la Régie
5 de l'énergie (activité réglementée), la source de financement provient de la quote-part ;
6 2) Lorsqu'un programme est, par exemple, en lien avec l'une des actions du PACC dont
7 l'Agence a la responsabilité (activité non réglementée), la source de financement provient
8 du Fonds vert.

9

10 À cet effet, l'Agence possède deux comptes de banque distincts, un pour les activités
11 réglementées (quote-part) et un pour les activités non réglementées (Fonds vert et autres au
12 besoin).

13

14 L'Agence répartit le coût des activités selon le principe de l'utilisateur payeur. En ce qui
15 concerne la quote-part, toutes les dépenses des programmes dont l'Agence connaît la source
16 d'énergie sont réparties selon cette source d'énergie. En ce qui concerne les dépenses du
17 PACC, elles sont facturées selon l'entente entre l'Agence et le Fonds vert. L'entente assure aux
18 deux parties que cette dernière couvre la totalité des frais d'administration.

19

20 Les données résultantes en mode budgétaire et en mode réel se font selon les paramètres
21 suivants :

22 **Tableau 1**

Catégories de dépense	Mode budgétaire	Mode réel
Rémunération	La rémunération de chaque programme est estimée en fonction des besoins en équivalent d'employés à temps complet (ETC) et des salaires déterminés par les échelles de traitement du secteur public. Ce travail est révisé par chaque direction concernée et validé par les ressources financières.	Les employés codifient, à l'aide du logiciel « horaire variable », leurs heures réellement travaillées aux différents programmes. Le tout est ensuite validé hebdomadairement par le gestionnaire en lien d'autorité.
Fonctionnement	Les dépenses de fonctionnement sont estimées en fonction des besoins pour l'année en considérant l'historique et les objectifs fixés, et ce, autant pour les programmes touchant à la quote-part que ceux du PACC.	Les dépenses de fonctionnement sont codifiées aux programmes appropriés à l'aide du logiciel comptable « SOFE ». De plus, chaque facture est validée par l'équipe des ressources financières.

Catégories de dépense	Mode budgétaire	Mode réel
Aides financières	Les dépenses de cette catégorie sont réparties selon la même méthode que celle utilisée pour la catégorie « fonctionnement ».	Les dépenses de cette catégorie sont réparties selon la même méthode que celle utilisée pour la catégorie « fonctionnement ».
Coûts indirects	Ces types de déboursés sont répartis selon la même méthode que celle utilisée en mode réel.	<p>Les dépenses relatives à l'administration de l'Agence et au Plan d'ensemble ne peuvent être allouées directement à la quote-part ou au Fonds vert. Ces dépenses demandent un traitement bien spécial étant donné que ce sont des coûts indirects.</p> <p>Dans un premier temps, l'Agence cumule les dépenses de « rémunération » et de « fonctionnement » des programmes en développement, des programmes en exploitation, des activités de soutien et celles de suivi. Celles-ci représentent l'effort mis de l'avant par l'Agence. Dans un deuxième temps, en fonction du total des dépenses cumulées, l'Agence établit les pourcentages. Ces pourcentages sont ensuite multipliés aux dépenses relativement à l'administration de l'Agence et au Plan d'ensemble. Pour les frais touchant le PACC, l'Agence attribue au Fonds vert les frais d'administration selon les ententes prévues avec ce dernier.</p>

1
2
3 La comparaison des données résultantes par programme et par catégorie de dépenses, en
4 mode budgétaire et réel, modifiée en fonction des données finales (en processus d'approbation)
5 avec explication des écarts significatifs est présentée à la pièce AEE-20.1, Document 2, pièce
6 jointe au présent document.

7
8 **Demande :**

9 4. Cibles d'économie d'énergie :

10
11 4.1 Le tableau 2 de la pièce AEE-20, document 1, page 6 n'indique aucun total. Veuillez
12 compléter.

Réponse :

Le tableau 2 de la pièce AEE-20, Document 1, page 6 a été complété en fonction de la présente demande et est présenté ci-dessous.

Tableau 2 (modifié)

Cibles d'économie d'énergie et économies d'énergie nettes réelles réalisées au cours de la période 2008-2009 ¹					
Formes d'énergie ^{2,3}	2008-2009				
	Cibles ⁴		Résultats		Taux d'atteinte
	Unités naturelles	GJ	Unités naturelles	GJ	
Électricité (GWh)	907,4	3 266 479	1 030,7	3 710 547	113,59%
Agence	46,5	167 355	48,0	172 647	103,16%
HQD	860,9	3 099 124	982,7	3 537 900	114,16%
Gaz naturel (m³)	32 217 654	1 220 727	34 825 083	1 319 522	108,09%
Agence	344 325	13 046	482 935	18 298	140,26%
Gaz Métro	27 943 970	1 058 797	31 382 851	1 189 096	112,31%
FEÉ ⁵	3 301 821	125 106	2 153 240	81 586	65,21%
Gazifère	627 538	23 777	806 057	30 541	128,45%
Mazout léger (litres) - Agence	503 979	19 494	1 181 854	45 714	234,50%
Mazout lourd (litres) - Agence	0	0	0	0	-
Essence (litres) - Agence	0	0	0	0	-
Diesel (litres) - Agence	0	0	0	0	-
Propane (litres) - Agence	6 299	161	14 076	359	223,21%
Autres (GJ) - Agence	0	0	0	1 596	-
TOTAL		4 506 861		5 077 739	112,67%

1. Les résultats des distributeurs d'énergie sont présentés sur l'année financière de l'Agence, soit du 1^{er} avril au 31 mars.
2. Les cibles présentées pour l'Agence ont été revues conformément aux exigences des décisions D-2009-018 et D-2009-046.
3. Les résultats présentés pour Gaz Métro et le FEÉ sont prévisionnels pour les deux derniers trimestres de 2008-2009.
4. Les cibles reçues de Gaz Métro, du FEÉ et de Gazifère dans le cadre de l'élaboration du présent rapport d'avancement sont différentes de celles initialement reçues dans le cadre de l'élaboration du Plan d'ensemble 2007-2010.
5. Les économies de gaz naturel réelles et prévues reçues du FEÉ pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis ont été retranchées de leurs cibles et résultats globaux puisque déjà comptabilisées dans ceux de l'Agence.

Demande :

4.2 Le texte du rapport ne fait pas mention du total pour la période 2008-2009. Veuillez compléter.

Réponse :

Tel qu'indiqué à la ligne 24 de la page 7 de la pièce AEE-20, Document 1, pour la période 2008-2009, les économies d'énergie réelles découlant des programmes de l'Agence et des distributeurs d'énergie réglementés sont de l'ordre de 5 077 739 GJ.

Demande :

4.3 Le rapport ne mentionne pas la cible du plan d'ensemble 2007-2010 ni l'état d'avancement du plan par rapport à cette cible. Cette information pourrait être ajoutée au tableau G.

1 **Réponse :**

2 Afin de faciliter la présentation de l'information demandée, le tableau G de la pièce AEE-20,
3 Document 1, Annexe G, se décline maintenant en deux tableaux. Le tableau G-1 (équivalent du
4 tableau G) présente l'état d'avancement par rapport aux cibles de la Stratégie énergétique et le
5 tableau G-2 présente l'information par rapport aux cibles triennales approuvées par le
6 gouvernement (AEE-3, Document 1) en regard du Plan d'ensemble 2007-2010. Les tableaux G-
7 1 et G-2 sont joints au présent document.

8
9 **Demande :**

10 4.4 Au tableau G, l'état d'avancement par rapport aux cibles 2015 n'est pas désagrégé par
11 forme d'énergie pour les produits pétroliers. Veuillez compléter.

12
13 **Réponse :**

14 La cible pour les produits pétroliers de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 n'est pas
15 déclinée par forme d'énergie ce qui explique que le Rapport sur l'état d'avancement du Plan
16 d'ensemble n'est pas désagrégé par forme d'énergie.

17
18 **Demande :**

19 4.5 Selon la note 2, les cibles présentées pour l'Agence ont été revues conformément aux
20 exigences des décisions D-2009-018 et D-2009-046. À la page 8 du rapport, on retrouve
21 une liste de quatre modifications apportées aux hypothèses de l'Agence. Toutefois, nous
22 n'avons trouvé aucun tableau détaillant le calcul des modifications. Veuillez compléter.

23
24 **Réponse :**

25 Le tableau suivant détaille le calcul des modifications apportées aux cibles 2008-2009.

1

Tableau 3

**MODIFICATIONS DES CIBLES 2008-2009 DE L'AGENCE À LA SUITE
DES DÉCISIONS D-2009-018 ET D-2009-046**

	DONNÉES INITIALES			DONNÉES SUITES AUX DÉCISIONS		
	Gain unitaire	Participants prévus	Économies d'énergie	Gain unitaire	Participants prévus	Économies d'énergie
Novoclimat unifamilial						
Conventionnelles						
Électrique (kWh)	6 869,5	1 316,0	9 040 262,0	6 869,5	1 095,0	7 522 102,5
Gaz naturel (m3)	720	80	57 579	720	229	164 821
Mazout léger (litres)	782	6	4 692	782	0	0
Propane (litres)	1 068	4	4 273	1 068	0	0
Plex						
Électrique (kWh)	4 355,6	230,0	1 001 777,8	4 355,6	192,0	836 266,7
Gaz naturel (m3)	460	0	0	460	0	0
Mazout léger (litres)	477	2	954	477	0	0
Propane (litres)	682	0	0	682	0	0
Kit						
Électrique (kWh)	6 298,5	1 097,0	6 909 454,5	6 298,5	913,0	5 750 530,5
Gaz naturel (m3)	628	2	1 256	628	6	3 768
Mazout léger (litres)	713	8	5 705	713	1	713
Propane (litres)	932	5	4 660	932	1	932
Novoclimat logements						
volet privé						
Électrique (kWh)	4 000	890	3 560 000	3 400	791	2 689 400
Gaz naturel (m3)	451	10	4 510	164	9	1 476
Mazout léger (litres)	N/A	0		N/A	0	
Propane (litres)	N/A	0		N/A	0	
volet social						
Électrique (kWh)	3 097	600	1 858 200	3 400	534	1 815 600
Gaz naturel (m3)	451	12	5 412	164	11	1 804
Mazout léger (litres)	N/A	0		N/A	0	
Propane (litres)	N/A	0		N/A	0	
Econologis						
Volet 1						
Électrique (kWh)	301	14 064	4 345 456	301	14 115	4 340 807
Gaz naturel (m3)	30	171	5 181	30	121	3 666
Mazout léger (litres)	23	450	10 125	23	522	11 745
Propane (litres)	45	15	675	45	19	854
Volet 2						
Électrique (kWh)	315	11 742	3 695 207	315	11 785	3 708 740
Gaz naturel (m3)	32	198	6 266	32	39	1 234
Mazout léger (litres)	24	153	3 672	24	178	4 272
Propane (litres)	47	5	235	47	6	282
Rénoclimat						
Électrique (kWh)	10 000	5 347	53 470 000	4 000	4 956	19 824 000
Gaz naturel (m3)	713	127	90 551	713	235	167 555
Mazout léger (litres)	1 500	120	180 000	1 500	325	487 338
Propane (litres)	1 058	10	10 580	1 058	4	4 230
Chauffe-eau solaire						
Électrique (kWh)			230 000			0
Gaz naturel (m3)			2 577			0
Mazout léger (litres)			3 354			0
Propane (litres)			0			0
TOTAL ELECTRIQUE (KWH)		35 286	84 110 358		34 381	46 487 446
TOTAL GAZ NATUREL (M3)		600	173 333		650	344 325
TOTAL MAZOUT LÉGER (LITRES)		739	208 502		1 026	504 068
TOTAL PROPANE (LITRES)		39	20 423		30	6 299

2

3

Demande :

4.6 Selon la note 4, les cibles reçues de Gaz métró, du FEÉ et de Gazifère dans le cadre de l'élaboration du présent rapport d'avancement sont différentes de celles initialement reçues dans le cadre de l'élaboration du Plan d'ensemble 2007-2010. Toutefois, nous n'avons trouvé aucun tableau détaillant les modifications. Veuillez compléter.

1 **Réponse :**

2 D'abord concernant Gazifère, les écarts entre les chiffres présentés dans le Plan d'ensemble
3 2007-2010 et ceux contenus au Rapport sur l'état d'avancement s'expliquent par le fait que le
4 Plan d'ensemble a été déposé en juillet 2009, alors que le PGEÉ 2009 de Gazifère a été finalisé
5 par la suite. Ainsi, les chiffres déposés par Gazifère pour le Plan d'ensemble 2007-2010
6 reposent sur les cas-types et les projections de participants du PGEÉ 2007 (de avril à
7 décembre 2007) et du PGEÉ 2008 (données officielles à l'époque, donc utilisées de janvier
8 2008 à mars 2010).

9
10 Également en ce qui a trait aux chiffres présentés dans le Rapport d'état d'avancement pour
11 Gazifère, les mois d'avril à décembre 2008 de l'Agence sont liés aux cas-types et les
12 projections de participants du PGEÉ 2008 de Gazifère alors que les mois de janvier à mars
13 2009 sont liés aux cas-types et les projections de participants du PGEÉ 2009 de Gazifère.

14
15 Pour Gaz Métro et le FEÉ, l'écart est dû au fait que Gaz Métro et le FEÉ ont revu le
16 pourcentage de répartition par trimestre afin de refléter la proportion réelle des participants
17 entre les divers marchés. Lors de la rédaction du Rapport sur l'état d'avancement, Gaz Métro et
18 le FEÉ ont appliqué la répartition en fonction des résultats réels de l'année 2007-2008, données
19 qui n'étaient pas disponibles lors de la rédaction du Plan d'ensemble.

20
21 **Demande :**

22 4.7 Selon la note 5, les économies de gaz naturel réelles et prévues reçues du FEÉ pour les
23 programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis ont été retranchées de leurs cibles et
24 résultats globaux puisque déjà comptabilisées dans ceux de l'Agence. Toutefois, nous
25 n'avons trouvé aucun tableau détaillant les modifications.

26
27 **Réponse :**

28 Les tableaux B-1 et B-2 de la pièce AEE-20, Document 1, Annexe B, joints au présent
29 document ont été modifiés en fonction de la présente demande et donnent le détail des
30 modifications des cibles pour le FEÉ.

1 **Demande :**

2 5. Grilles de suivi annuel des résultats

3 5.1 Les tableaux I4, I7 et I10 présentent dans certains cas des taux d'écart et dans d'autres
4 des taux de réalisation. Veuillez présenter les tableaux sous un même format.

5
6 **Réponse :**

7 Les tableaux I-4, I-7 et I-10 (AEE-20, Document 1, Annexe I) modifiés en fonction de la
8 présente demande sont joints au présent document.

9
10 **Demande :**

11 5.2 Au tableau I9, les charges réelles ne sont pas désagrégées par forme d'énergie. Veuillez
12 les désagréger.

13
14 **Réponse :**

15 Le tableau I-9 (AEE-20, Document 1, Annexe I) modifié en fonction de la présente demande est
16 joint au présent document.

17
18 **Demande :**

19 5.3 Aux tableaux I5, I6, I8 et I9, veuillez inclure des totaux par programme et pour l'ensemble
20 des programmes de l'AEÉ.

21
22 **Réponse :**

23 Les tableaux I-5, I-6, I-8 et I-9 (AEE-20, Document 1, Annexe I) modifiés en fonction de la
24 présente demande sont joints au présent document.

25
26 **Demande :**

27 6. Résultats 2008-2009 des programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis

28
29 Au tableau des résultats pour le PGEÉ d'HQD (AEE-20, document 1, annexe D), des
30 économies d'énergie et des dépenses sont associées aux programmes de l'AEÉ pour 2008-
31 2009. Ces économies d'énergie ne correspondent pas aux économies réelles d'électricité
32 présentées au tableau F-1 (AEE-20, document 1, annexe F) pour ces mêmes programmes.

1 Au tableau des économies réelles du FEÉ (AEE-20, document 1, annexe B), des économies
2 d'énergie sont associées aux programmes de l'AEÉ pour les deux premiers trimestres de 2008-
3 2009.

4

5 6.1 Veuillez concilier les résultats présentés pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et
6 Éconologis (tableau F-1, F-2, H-3 et H-4) avec les résultats des distributeurs (AEE-20,
7 document 1, annexes B, C et D).

8

9 **Réponse :**

10 Les écarts des résultats de l'Agence par rapport aux résultats des distributeurs est attribuable
11 au fait que des cas-types différents sont utilisés par les distributeurs pour le calcul de leurs
12 économies d'énergie.

13

14 Le tableau à la pièce AEE-10, Document 1, Annexe (14.1) fournit un comparatif des hypothèses
15 de l'Agence et des distributeurs telles que reçues par ces derniers lors de l'élaboration du Plan
16 d'ensemble 2007-2010. L'Agence présente au tableau 4 du présent document un comparatif
17 des hypothèses de l'Agence et des distributeurs telles que reçues par ces derniers lors de
18 l'élaboration du Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble 2007-2010

19

20 De plus, les différences de nombre de participants peuvent être expliquées par le traitement
21 administratif non uniforme dans le traitement des dossiers. Exemple, les participants peuvent
22 être inscrits dans les dossiers de l'Agence lors de la certification et dans les dossiers des
23 distributeurs lors de l'émission des chèques. Cela a pour effet qu'un certain nombre de dossiers
24 ne sont pas comptabilisés dans la même année financière à l'Agence et chez les distributeurs.

1

Tableau 4

**Comparatif des hypothèses des programmes de l'Agence
selon les données fournies par les distributeurs dans le cadre du rapport d'état d'avancement
du Plan d'ensemble 2007-2010**

	Novoclimat unifamilial			Novoclimat logement		Econologis		Rénoclimat	
	Conventionnelle	Plex	Usinée	Privé	Social	Volet 1	Volet 2	Pré-travaux	Travaux
AEE électrique	6869,5	4355,6	6298,5	3400	3400	301	315	0	4000
AEE gaz naturel	720	460	628	164	164	30	32	0	713
HQD	7250	4000	5550	4000	3097	768	626	1200	4000
FEÉ	1053	1053	1053	1053	1053	110	140	333	850
FEÉ (après révision d'octobre 2008)	702	702	702	702	702	110	140	309	825
Gazifère	675	675	675	675	675	110	138	392	700

2
3

4 **Demande :**

5 6.2 Veuillez détailler et totaliser les sommes remboursées et dues à chacun des distributeurs
6 pour ces programmes et indiquer si les dépenses inscrites dans les tableaux des résultats
7 des distributeurs sont les mêmes que celles inscrites dans les résultats de l'AEÉ. Le cas
8 échéant, veuillez expliquer les écarts.

9

10 **Réponse :**

11 Le tableau suivant présente les sommes remboursées à chacun des distributeurs pour les
12 programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis

1
2
3

Tableau 5
Sommes remboursées par les distributeurs
Secteur résidentiel

SECTEUR RÉSIDENTIEL

2010 Novoclimat unifamilial

Catégorie de dépenses	HYDRO QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	473 306 \$	30 100 \$	-	503 406 \$
Aide financière	5 859 925 \$	623 000 \$	159 500 \$	6 642 425 \$
Sous-total	6 333 231 \$	653 100 \$	159 500 \$	7 145 831 \$

2014 Novoclimat logement

Catégorie de dépenses	HYDRO QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	140 072 \$	-	-	140 072 \$
Aide financière	1 784 000 \$	60 000 \$	-	1 844 000 \$
Sous-total	1 924 072 \$	60 000 \$	- \$	1 984 072 \$

2020 Rénoclimat

Catégorie de dépenses	HYDRO QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	604 833 \$	24 600 \$	-	629 433 \$
Aide financière	5 418 450 \$	34 601 \$	52 197 \$	5 505 248 \$
Sous-total	6 023 283 \$	24 600 \$	- \$	6 134 681 \$

2030 Éconologis

Catégorie de dépenses	HYDRO QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	95 220 \$	2 500 \$	-	97 720 \$
Aide financière	-	-	-	-
Sous-total	95 220 \$	2 500 \$	- \$	97 720 \$

SOMMAIRE

Catégorie de dépenses	HYDRO QUÉBEC	GAZ MÉTRO	GAZIFÈRE	TOTAL
Fonctionnement	1 313 431 \$	57 200 \$	-	1 370 631 \$
Aide financière	13 062 375 \$	717 601 \$	211 697 \$	13 991 673 \$
TOTAL	14 375 806 \$	774 801 \$	211 697 \$	15 362 304 \$

4
5
6
7
8

Note : Dans la catégorie fonctionnement, on retrouve les frais de gestion facturés par les distributeurs. En ce qui concerne Gazifère, des frais de gestion au montant de 18 560 \$ ont été facturés pour l'exercice 2008-2009 mais seront traités dans l'année financière 2009-2010 compte tenu de la réception des factures après la fermeture de l'année financière.